

Annexes

La gestion des risques en agriculture : un défi et une urgence



Sommaire

Annexe 1

Les aléas climatiques se traduisent par un coût direct pour les exploitations agricoles p 4

Annexe 2

Principaux dommages sanitaires indemnisés par l'État entre 2004 et 2012 p 6

Annexe 3

Chiffres clés sur le développement de l'assurance récolte et comparaison aux autres dispositifs publics p 7

Autres données relatives au développement de l'assurance multi-risque climatique : p 8

Bilan des interventions publiques mobilisées en cas de sinistre climatique p 9

Annexe 4

Présentations des différents groupes de travail p 10

Groupe de travail du 20 octobre p 11

Groupe de travail du 10 novembre : risques climatiques p 21

Groupe de travail du 13 décembre : risques économiques p 54

Groupe de travail du 20 décembre : risques sanitaires p 87

Groupe de travail du 12 janvier : synthèse des travaux p 95

Annexe 5 p 108

Annexe 1

Les aléas climatiques se traduisent par un coût direct pour les exploitations agricoles

Le coût des aléas climatiques, bien que non mesuré précisément, peut être estimé à plus de 1,5 Mds€ par an

Les aléas climatiques engendrent des coûts importants dans les exploitations agricoles, liés aux pertes de récolte et aux pertes de fonds (dommages subis par les moyens de production).

Il n'existe pas d'information quantitative précise concernant le montant total de ces coûts au niveau de la ferme France. Toutefois, il est possible d'en effectuer une estimation sur la base des dépenses réalisées par les dispositifs d'indemnisation que sont les calamités agricoles et l'assurance récolte.

• Calamités agricoles

A titre d'exemple, le tableau suivant présente le montant des indemnisations versées au titre du régime des calamités agricoles entre 1980 et 2013. Le montant annuel moyen des indemnisations versées suite aux aléas climatiques s'élève à environ 120 M€.

M€	Sécheresse	Gel	Inondations	Intempéries	Tempêtes et ouragans
Total 1980-2013	2 600	752	289	268	115
Moyenne annuelle	76	22	8,5	7,9	3,4
Montant annuel le plus élevé	576	141	49	94	47
Montant annuel le plus faible	0	0,09	0,06	0	0

Source : traitement MAAF d'après données Fonds national de gestion des risques en agriculture

Ces indemnités ne représentent qu'une partie limitée du montant réel des pertes économiques engendrées par les aléas climatiques, puisque les taux d'indemnisation prévus dans le régime des calamités agricoles sont limités (en moyenne 25 % à 30 % du montant des dommages).

Les indemnités versées dans le cadre des sécheresses s'élèvent à 76 M€ en moyenne annuelle. Le taux d'indemnisation utilisé étant de 28 %, le montant total des pertes liées à la sécheresse peut être estimé à 270 M€ par an. Néanmoins, cette extrapolation est soumise à certaines limites puisqu'en raison des modalités de la procédure des calamités agricoles (indemnisation réservée aux exploitations situées dans les zones reconnues, critères d'éligibilité : taux de perte minimal de 30 % par production et de 13 % à l'échelle de l'exploitation), une partie importante des dommages agricoles d'origine climatique ne fait pas l'objet d'indemnisation.

• Assurance récolte

Au cours des années 2010 à 2012, le montant annuel des indemnités versées dans le cadre du dispositif de l'assurance récolte a atteint en moyenne 194 M€. Ces indemnités ne concernent que les surfaces bénéficiant d'une couverture assurantielle. Au regard du taux de diffusion de l'assurance récolte (part des surfaces assurées dans la surface totale) dans chacune des productions, il est possible d'extrapoler le montant des indemnités à l'échelle de l'ensemble des surfaces.

Source : traitement MAAF d'après rapports annuels établis sur base des données des compagnies d'assurance

	Montant d'indemnisation annuelle (moyenne 2010-2012)	Montant d'indemnisation extrapolé France entière
Grandes cultures	160 M€	506 M€
Légumes	3 M€	22 M€
Fruits	5 M€	206 M€
Vigne	26 M€	157 M€
Total	194 M€	891 M€

Ainsi, le montant des dommages d'origine climatique affectant les productions végétales hors cultures fourragères et prairies peut-être estimé à près de 900 M€ par an. Ce chiffre est à prendre avec précaution en raison des limites inhérentes au mode d'extrapolation utilisé :

- sous-estimation possible : l'existence des franchises et des critères d'éligibilité fixés dans les contrats impliquent que les indemnités versées au titre des contrats d'assurance ne représentent pas la totalité des dommages ;
- sur-estimation possible : l'extrapolation à l'ensemble des surfaces suppose que le risque est réparti de manière homogène entre les surfaces qui font actuellement d'une couverture par l'assurance et le reste des surfaces. Or, il est possible que les premières soient davantage exposées aux risques climatiques que les secondes.

Les pertes annuelles estimées sur cultures assurables (900 M€) et sur cultures fourragères et prairies (270 M€) conduisent à un total de 1,2 Mds€. Au final, la prise compte des effets d'exclusion imposés par ces dispositifs (seuil de déclenchement de 30 %, franchise dans le cadre de l'assurance récolte) permet d'estimer, avec les précautions qu'imposent ce type d'exercice, que le coût des aléas climatiques s'élève probablement au minimum à 1,5 Mds€ en moyenne par an, soit entre 2 % et 3 % de la valeur annuelle de la production agricole.

Annexe 2

Principaux dommages sanitaires indemnisés par l'État entre 2004 et 2012

.....

Indemnisations (M€)	Total 2004-2012	Moyenne annuelle	Montant annuel le plus élevé	Montant annuel le plus faible
Productions végétales				
Sharka	16,9	1,9	4	0,4
Chrysomèle du Maïs / Diabrotica	8,4	0,94	2,9	0
Méloïdogyne	0,9	0,1	0,35	0
Ralstonia	0,7	0,07	0,3	0
Nématode	0,3	0,03	0,03	0
Autres	1,1	0,06		
Total végétal	28,3	3,1		
Productions animales				
Tuberculose bovine	126	14	23	6
FCO/fièvre catarrhale	44	5	32	0
Tremblante	38	4	9	0,1
Salmonella	33	4	6	1,5
Autres	13	1		
Total animal	254	28		

Source : MAAF

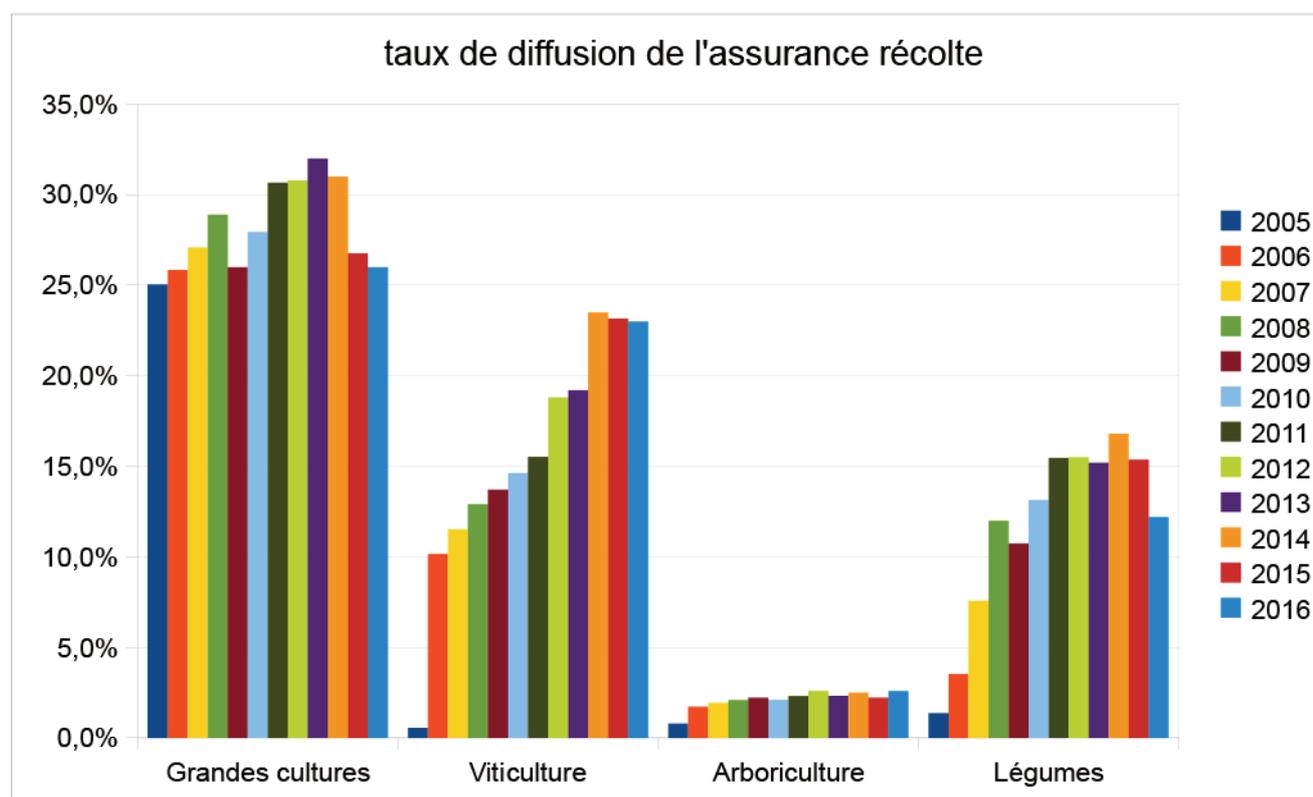
Annexe 3

Chiffres clés sur le développement de l'assurance récolte et comparaison aux autres dispositifs publics

Taux de diffusion de l'assurance multi-risque climatique : surface assurée rapportée à la surface totale

(source : MAAF à partir du rapport annuel des assureurs)

	Taux de diffusion											
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Grandes cultures	25,0%	25,8%	27,1%	28,9%	26,0%	27,9%	30,7%	30,8%	32,0%	31,0%	26,8%	26,0%
Viticulture	0,6%	10,2%	11,5%	12,9%	13,7%	14,6%	15,5%	18,8%	19,2%	23,5%	23,2%	23,0%
Arboriculture	0,8%	1,7%	1,9%	2,1%	2,2%	2,1%	2,3%	2,6%	2,3%	2,5%	2,2%	2,6%
Légumes	1,4%	3,5%	7,6%	12,0%	10,7%	13,1%	15,5%	15,5%	15,2%	16,8%	15,4%	12,2%



Annexe 3

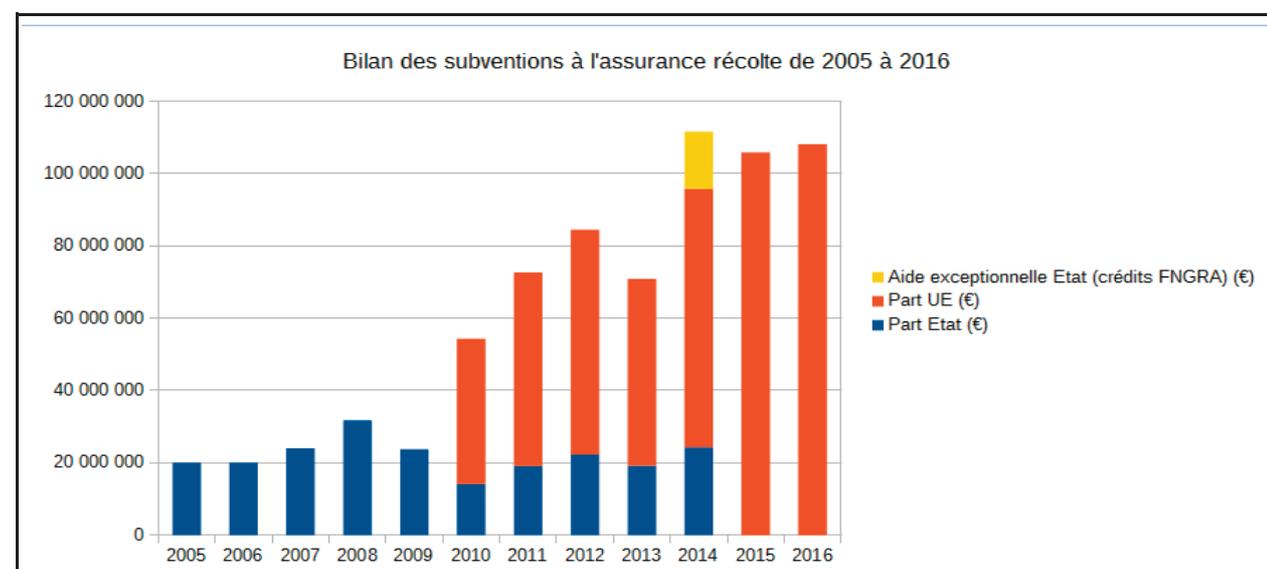
Autres données relatives au développement de l'assurance multi-risque climatique :

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*	2016**
Nombre de contrats	57 883	66 936	69 273	70 771	68 029	72 201	77 138	80 454	75 833	75 828	68 378	66 390
Capitaux assurés (en M€)	3 000,0	3 600,0	4 123,4	5 612	4 916,6	5 084,8	7 049,9	7 260,1	7 917,4	7 736,2	6 648,7	6 814,5
Surface couverte (en Mha)	3,0	3,6	3,8	4,2	3,8	4,1	4,5	4,6	4,7	4,7	4,1	4,1
Montant total des primes (en M€)	82,0	94,8	115,8	154,7	133,8	160,8	216,3	239,2	271,4	283,6	251,0	
Montant des primes subventionnables (en M€)	50,0	58,1	69,5	92,9	84,1	91,7	126,7	146,3	167,9	181,1	163	166,6
Montant de l'aide publique (en M€)	17,16	20	24	31,8	23,7	54,2	72,6	84,4	70,9	111,7	105,9	108,2
Rapport sinistres/primes				57%	65%	78%	109%	90%	128%	64%	69%	

Sources : MAAF, à partir des rapports annuels des assureurs, sauf pour la ligne « montant de l'aide publique » où les données de paiement sont valorisées (sauf pour 2015* : estimation à partir du rapport annuel des assureurs, les paiements n'étant pas finalisés et pour 2016** : cf. ci-dessous)

** pour 2016 : données provisoires fournies par les assureurs (les rapports annuels seront fournis en mars 2017).

Le soutien au développement de l'assurance récolte consiste en une prise en charge partielle de la prime ou cotisation d'assurance, d'abord via une aide nationale (2005 à 2009) puis dans le cadre du premier pilier de la PAC (2010 à 2014). Depuis 2015, le soutien à l'assurance récolte relève du deuxième pilier de la PAC, et la France ayant choisi de le financer avec les crédits transférés du 1er pilier, seuls des crédits européens sont mobilisés.



Annexe 3

Bilan des interventions publiques mobilisées en cas de sinistre climatique (en million d'euros)

	assurance récolte	Calamités agricoles	FAC – sinistres climatiques	Exonération TFNB – sinistres climatiques	Allègements de charges sociales – sinistres climatiques	Total hors assurance récolte
2006	20,0	169,7	0,0	72,0	nr	
2007	24,0	51,5	0,7	38,0	nr	
2008	31,8	119,6	5,0	22,0	nr	
2009	23,7	94,9	7,0	22,0	nr	
2010	54,2	98,2	5,0	8,0	4,0	115,2
2011	72,6	261,8	0,0	102,0	3,0	366,8
2012	84,4	80,0	0,2	13,0	5,2	98,4
2013	70,9	19,5	1,5	17,0	2,8	40,7
2014	111,7	22,4	4,9	14,0	8,4	49,7
2015	105,9	135,5	0,0	6,0	4,4	145,9
Total	599,2	1 053,1	24,3	314,0	27,8	816,7
Moyenne/an	59,9	105,3	2,4	31,4	4,6	136,1

